

Aloïs Belet désire mettre en garde la commission pour le plan d'extension et la police des constructions contre la tendance aux architectures un^{neu}tarabiscotées qui commencent à se faire jour chez nous.

Henri Rouge demande ce qui en est de la future location de l'auberge : voulons-nous exclure ou joindre le terrain? Jean Meylan municipal lui répond que nous verrons d'après les offres.

Charles Rochat signale que le chemin du Rionzi est en très mauvais état. Il demande que la municipalité le répare quelque peu.

La discussion étant épuisée le contre-appel termine la séance après que le président ait présenté au conseil ses vœux les meilleurs pour 1956. Séance levée à 22.30

Le président :

F. Corbaz

Le Secrétaire :

J. Lambert

-----00000000000-----

Séance du 31 mai 1956, à 19.30 h., salle du Conseil communal.

Présidence: M. Francis Corbaz, président.

- Ordre du jour:
1. Comptes communaux 1955.
 2. Nomination de la commission de gestion pour 1956-57.
 3. Goudronnage de la traversée de Coppoz, R.C. 501 - achat d'un compresseur.
 4. Achat de terrain à M. Jules Barbey, au Bois de l'Hôpital.
 5. Modifications au règlement organique sur le service de défense contre l'incendie de la Commune du Mont-sur-Lausanne (augmentation de la solde).
 6. Augmentation du salaire horaire des employés communaux.
 7. Engagement d'un ouvrier communal permanent.
 8. Demande de dérogation aux Règlements du Plan d'extension et de la Police des constructions.
 9. 2e lecture du rapport de la "tournee d'automne" de la commission de gestion.
 10. Propositions individuelles.

Deux conseillers, non excusés, ne répondent pas à l'appel: MM. Borgeaud Maurice et Corbaz Armand.

Le procès-verbal de la séance du 29 décembre 1955 est lu et adopté sans objection, puis l'on passe à l'ordre du jour, très chargé.

1. Comptes communaux 1955.-

Chaque conseiller a reçu, en même temps que sa convocation, un extrait du compte d'exploitation et du bilan, si bien que l'assemblée dispense le président de lui en donner une fastidieuse lecture. Les comptes 1955 se soldent par un excédent de recettes de Fr 5721.40. Lecture est faite du préavis municipal. Marcel Amaudruz lit le rapport de la commission de gestion, lequel recommande l'adoption des comptes tels qu'ils sont présentés, avec remerciements à l'exécutif et au boursier. René Laedermann demande quelques précisions qui lui sont fournies par M. le syndic et le boursier. L'interpellateur se déclare partiellement satisfait, relevant qu'il est ridicule, à son sens, de réaliser un bénéfice comptable lorsque la dette est si conséquente; il aurait désiré que le bénéfice soit porté en amortissement de la dette. Le boursier lui précise encore que notre compte courant à la B.C.V. a été assaini.

Aloïs Belet se demande si l'on a bien fait de dissocier, dans le compte immeuble, les locaux productifs des locaux improductifs. Le boursier lui répond à satisfaction de droit que les raisons fiscales de faire cette distinction sont suffisamment apparentes. La discussion n'est plus utilisée et les comptes, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité. Les comptes de la Bourse des pauvres sont également adoptés.

2. Nomination de la commission de gestion pour 1956-57.-

Sont désignés, membres: MM. Menétrey Gustave, Amaudruz Marcel, Favre Louis, Borgeaud André, Dr Charles Pache, Blanc René. Suppléants: Dind Armand, Baud Louis et Menétrey Alfred.

3. Goudronnage de la traversée de Coppoz, R.C. 501 - achat d'un compresseur.-

Le goudronnage de la R.C. 501 devait se faire dans le courant de cet été; malheureusement, suivant une communication du voyer, les crédits sont - déjà - épuisés, et ce projet sera vraisemblablement reporté d'un an. Le préavis municipal propose de confier à l'Etat le goudronnage de la traversée de Coppoz, dont la charge incombe à notre commune; la municipalité demande à ce titre un crédit supplémentaire de Fr. 2000.--; dans ce prix est comprise la pose de deux "stop", l'un au bas de la route des Planches, l'autre au débouché de la route de Prilly. Le Dr Charles Pache voudrait voir des "stop" tout le long de la route de Coppoz à Cugy; René Laedermann n'est pas d'accord; Frédi Marti préconise la pose d'un refuge amovible au centre du carrefour de Coppoz. Certains conseillers estiment qu'un seul "stop" est suffisant, d'autres n'en veulent pas du tout; comme quoi il est difficile de concilier les désirs des uns et des autres ! Selon les renseignements de M. le syndic, une étude a été faite par les soins de M. Biermann, ingénieur, pour l'ensemble du carrefour. Henri Rouge propose de démolir la "verrue" que constitue la dépendance de la cure, et qui masque regrettablement la visibilité; mais l'Etat n'entend céder ce terrain que contre un bon prix... Nous dévions manifester du sujet avec tous ces "stop"; heureusement, René Laedermann stoppe la discussion et propose de laisser à la municipalité la compétence d'aménager ce carrefour.

Comme le suggère le rapport de la commission, le crédit supplémentaire de Fr 2000.-- est octroyé, avec faculté à la municipalité de le reporter sur le prochain exercice, au cas où les travaux seraient différés d'un an. En attendant, ces prochains jours, la R.C. 501 sera balisée et munie d'une ligne médiane entre Lausanne et Montheron.

La municipalité propose l'achat d'un marteau-compresseur à benzine pour l'équipe communale et demande un crédit de Fr 2500.-- pour cette acquisition; cette dépense serait facilement rentée par une économie de main d'oeuvre. Jean Henny rapporte au nom de la commission qui ne s'estime pas suffisamment renseignée. René Laedermann demande des précisions techniques. Le syndic renseigne l'interpellateur et, soutenu par le chef-piqueur communal, recommande cet achat. Vincent Menétrey estime qu'en raison de son prix cet outil risque de se révéler trop peu puissant. Emile Bonzon, municipal, est d'avis que cette machine est suffisante pour l'utilité qui en sera faite chez nous. En fin de discussion, Florent Corbaz propose de se rallier au préavis municipal. A l'unanimité moins une voix, le crédit sollicité est accordé.

4. Achat de terrain à M. Jules Barbey.-

Pour permettre le rélargissement futur du Chemin du Bois de l'Hôpital, la municipalité propose d'acheter à M. Jules Barbey une parcelle de 56 m2 que l'intéressé se déclare prêt à céder au prix de Fr 3.-- le m2. Sur proposition de la commission, au nom de laquelle rapporte Jean Henny, le conseil ratifie ce projet d'achat à l'unanimité.

5. Modifications au Règlement organique sur le service de défense contre l'incendie (augmentation de la solde).-

Philippe Rauschert, commandant du Corps des Sapeurs-pompiers, intervient par lettre auprès de la municipalité pour demander un rajustement de la solde du corps. Le préavis municipal entre dans les vues de M. Rauschert et, incidence compensatoire, propose une augmentation des amendes aux défaillants de même que, le moment venu, une revalorisation de l'échelle progressive de l'impôt non-pompier. Aloïs Belet rapporte et recommande l'adoption du préavis, avec un léger amendement. Le boursier communal et le commandant du corps, présents, se relancent le jet - si l'on peut dire - le premier estimant que l'encaissement des amendes ne devrait pas lui incomber, mais être attribué au fourrier, tandis que le second est d'avis opposé; lui pour qui l'eau n'a pas de secret, reproche au boursier de se noyer dans un verre de ce liquide ! Réplique et duplique permettent aux intéressés d'épuiser leurs arguments. En définitive, le boursier ne procédera qu'à l'encaissement du contentieux afférent aux amendes. La modi-

fication proposée à la rédaction des Art. 27 et 40 du Règlement organique de défense contre l'incendie est acceptée à l'unanimité. Ces articles auront désormais la teneur suivante:

Art. 27. "a) le sapeur-pompier empêché d'assister à un exercice, à un sinistre ou à un exercice spécial doit fournir, dans les trois jours, une excuse valable. Cette excuse est adressée au Commandant du Corps. Les hommes qui ne fourniront pas d'excuse ou qui invoqueront des motifs non valables seront passibles des amendes suivantes: 1er exercice, Fr 2.--, 2e exercice, Fr 4.--, 3e exercice, Fr 6.--, 4e exercice, Fr 8.--. Le sapeur-pompier qui n'aura effectué aucun exercice ou service spécial ni participé à aucun sinistre pendant l'année, sans fournir d'excuse valable, paiera l'impôt, en plus des amendes.

b) Chaque arrivée tardive sans excuse valable à un exercice sera passible d'une amende de Fr 1.--

c) Les amendes sont retenues sur la solde. Si celle-ci est insuffisante, elles sont comptabilisées sur le bordereau d'impôts communaux."

Art. 40. "a) Il sera payé une solde de Fr 2.-- par heure ou fraction d'heure.

b) Au cas où un sinistre ne nécessite pas la présence de tout le corps des sapeurs-pompiers de la commune, le commandant et les hommes ont droit à la double solde pour la première heure. Les heures suivantes sont payées au tarif ordinaire.

c) Si le commandant ou son remplaçant sont appelés à fonctionner seuls ou avec un groupe de sapeurs, ils ont droit à une solde de Fr 10.-- pour la première heure. Les heures suivantes sont payées au tarif ordinaire."

6. Augmentation du salaire horaire des employés communaux.-

Les ouvriers de l'équipe communale demandent par voie de pétition une augmentation de Fr -.20 de leur salaire horaire. Le préavis municipal conclut favorablement; d'ailleurs, l'exécutif a déjà accordé cette augmentation, sous réserve de l'approbation du conseil. La commission, qui rapporte par l'organe de Jean Henny, est du même avis. Bien que l'équipe soit ouverte aux "tous-venants", selon le mot d'un conseiller, il faut admettre que les prix actuels méritent un rajustement. René Laedermann se fait le champion de la cause de ces chevaliers de la pioche et propose encore un prix horaire supérieur pour le chef d'équipe et le sous-chef. Après une discussion nourrie, le salaire horaire est fixé comme suit: Fr 2.80 pour le chef d'équipe; Fr 2.70 pour le sous-chef, Fr 2.-- à Fr 2.40 pour les ouvriers, selon les aptitudes, avec faculté à la municipalité de dépasser ces prix dans des cas spéciaux.

7. Engagement d'un ouvrier communal permanent.-

Notre huissier communal, M. Charles Blanc, a donné sa démission pour causes d'âge et de santé, après 31 ans de bons et loyaux services. La municipalité lui a donné récemment un successeur en la personne de M. René Blanc, fils du précédent. Le préavis municipal estime que les besoins actuels appellent la nomination d'un employé communal permanent qui aurait pour tâches essentielles, outre le service d'huissier, le relevé des compteurs d'eau, la conciergerie de la grande salle, l'affichage, le service du cimetière, etc. Vincent Menétréy demande si cet employé pourrait réellement être occupé en permanence. La municipalité le tranquillise en lui précisant que l'intéressé devrait se joindre à l'équipe communale chaque fois que les besoins de son service le lui permettraient. M. René Blanc, consulté, serait d'accord d'assumer cette fonction moyennant un salaire mensuel de Fr 620.--, allocations familiales non comprises. Financièrement, la commune ne se lance pas dans une aventure, puisque les prestations actuellement versées pour la conciergerie de la grande salle resteraient acquises à la bourse communale. Sur proposition favorable de la commission, au nom de laquelle rapporte Jean Henny - fort mis à contribution en cette séance - le conseil ratifie cette nomination à l'unanimité.

8. Demande de dérogation aux Règlements du Plan d'extension et de la Police des constructions.-

Me Louis Chopard, notaire à Lausanne, informe les autorités communales qu'il a passé promesse de vente, pour le compte de l'un de ses clients, en faveur de terrains sis au Pré du Châtelard. Il demande à la commune du Mont d'apporter une dérogation au Règlement du

Plan d'extension et d'autoriser la construction de bâtiments de deux étages sur rez en façade, alors que notre règlement autorise le 2e étage uniquement en mansard. La commission, au nom de laquelle rapporte Aloïs Belet, s'oppose catégoriquement à l'octroi de cette dérogation, désireuse de ne pas créer de précédent. Vincent Menétrey surenchérit. Daniel Rauschert - qui a repris sa place dans les travées après avoir occupé 11 ans le pupitre de secrétaire du conseil - pense que nous ne devons pas par principe nous cantonner dans une attitude restrictive préconçue. Jean Meylan, municipal, estime pour sa part qu'un bâtiment de deux étages en façade est plus esthétique qu'un toit mansard. Le syndic André Belet relève qu'en effet le style mansard n'est plus souhaitable. En réalité, un bâtiment de deux étages sur rez en façade n'aurait pas plus d'élévation qu'un immeuble de deux étages dont le second serait mansardé, ce que certains conseillers ne semblent pas réaliser. Il s'agirait naturellement de se montrer stricts quant à la limitation des zones, en ne perdant pas de vue que la construction de villas familiales paraît, à bien des égards, avant tout souhaitable pour la commune. Daniel Rauschert et Emile Bonzon, municipal, proposent la désignation d'une commission d'étude. Louis Favre estime qu'il serait indiqué de revoir par la même occasion notre plan directeur dans son ensemble. Le conseil fait siennes ces propositions; le bureau désignera une commission qui rapportera à une séance ultérieure. Jusque là, le statu-quo est maintenu.

9. 2e lecture du rapport de la "tournee d'automne" de la commission de gestion.-

Selon la coutume, le président fait une seconde lecture de ce rapport et au fur et à mesure le municipal intéressé donne les renseignements sur les dispositions prises par l'exécutif. Nos députés, pris à partie au sujet des virages de la Côte des Roches, se défendent et démontrent qu'une intervention auprès du Département des Travaux publics a été faite depuis belle lurette. Une correction de la route à proximité de la laiterie des Meules est, semble-t-il, à l'étude; tant mieux. Les renseignements fournis par la Municipalité montrent que nos édiles s'efforcent d'apporter les améliorations souhaitées, selon les possibilités; faisons-leur confiance. La discussion se poursuit au sujet du parage à proximité de la grande salle; des améliorations sont à l'étude. Le rapport de la commission est transmis à la municipalité.

10. Propositions individuelles.-

Jules Roachat préconise la démolition du hangar sis vis-à-vis de son immeuble, en Etavez, propriété privée qui masque la visibilité et n'est, sauf erreur, pas utilisé.

Aloïs Belet préconise l'aménagement d'un terre-plein pour le parage des véhicules en bordure de la route Petit-Mont - l'Eglise. Frédéric Marti estime que cette question devrait être examinée sans retard, pendant que l'on peut disposer des déblais provenant du minage des caves à fromages.

Aloïs Belet émet le voeu que la municipalité se préoccupe de rechercher un terrain susceptible de recevoir un éventuel futur collège dans la région de Martines, où la construction a toutes les chances de se développer activement ces prochaines années. Il ne s'agit pas là d'un problème urgent, mais il serait bon, estime ce conseiller, d'examiner la question dès maintenant, avant que tous les terrains intéressants ne soient indisponibles.

La discussion n'est plus utilisée et le secrétaire procède au contre-appel, après quoi le président clôt la séance à 2300 h.

Le président :

F. Corbois

Le secrétaire :

F. Favre

-----00000000000-----



Vm 16 Nov. 1956

Le Secrétaire :

Favre

Séance du 14 novembre 1956, à 1930 h., salle du Conseil communal.

Présidence: M. Francis Corbaz, président.

Sont absents, excusés: Borgeaud André, Henny Paul, Corbaz Edmond, Anneler Frédy, Lädermann René, Mäder Ulysse.

non-excuses: Corbaz Armand, Pache Charles Dr, Pelet Adrien, Favrat Jean, Dind Armand, Borgeaud Maurice.

Arrivées tardives : Guex Edmond, Menétrey Henri, Lambert Louis.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu, est adopté sans objection.

René Blanc, membre du Conseil communal, a présenté sa démission à la suite de sa nomination aux fonctions d'huissier et d'employé communal permanent. Il est remplacé au sein de notre Conseil par M. Marcel Pache, 2e candidat, qui prête serment après lecture de la promesse. Le président lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal.

M. Francis Corbaz lit une lettre à l'adresse du vaillant peuple hongrois qui lutte désespérément pour sa liberté et verse son sang pour son indépendance.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1. Modifications du Règlement du Plan d'extension - plans de quartiers.
- 2. Crédit supplémentaire pour la section des travaux.
- 3. Achat de terrain aux frères André et Michel Belet.
- 4. Augmentation de l'impôt non-pompier.
- 5. Arrêté d'imposition pour 1957.
- 6. Propositions individuelles.

1. Modifications du règlement du Plan d'extension - plans de quartiers.-

Lecture est faite du préavis municipal: le développement de la construction sur notre territoire communal se poursuit à un rythme accéléré. C'est certes réjouissant pour la bourse communale et maints propriétaires fonciers réalisent des opérations intéressantes. Néanmoins, l'absence de plans de quartiers judicieusement établis se fait cruellement sentir. D'abord, elle favorise regrettablement des constructions disparates, aux implantations fantaisistes; elle élève au rang de véritable casse-tête chinois les problèmes ardues des prises d'eau, canalisations d'égoûts, constructions de chemins, et occasionne à la bourse communale des incidences fâcheuses, outre les difficultés auxquelles nos municipaux doivent continuellement faire face. Il serait hautement souhaitable que ce travail "à la petite semaine" soit ordonné par l'établissement de plans de quartiers. Mais, comme le spécifient d'ailleurs les dispositions légales en la matière, l'initiative doit partir des intéressés eux-même. La Municipalité n'est pas en mesure - et ne désire d'ailleurs pas - procurer ces travaux. Dans l'idée d'inciter les propriétaires à agir au plus tôt en ce sens, la Municipalité propose de ne plus supporter intégralement les frais d'aménages d'eau et de collecteurs d'égoûts avant que des plans de quartiers n'aient été mis sur pied. La Municipalité traitera sur la base du statu-quo tous les cas futurs.

Le rapport de la commission, que présente Vincent Menétrey, conclut à l'adoption du préavis municipal, tout en réservant que cette délicate question soit réexaminée en temps utile. La discussion n'est pas utilisée et l'assemblée adopte à l'unanimité les propositions de la Municipalité.

2.- Crédit supplémentaire pour la section des travaux.-

D'une part la réfection totale du chemin de Maillefer, non prévue lors de l'établissement du budget, d'autre part la hausse du coût de la main d'oeuvre et des matériaux obligent la section des travaux à solliciter un crédit supplémentaire de fr. 20.000.--. Par l'organe de son rapporteur, Robert Blanche, la commission est favorable à l'octroi de ce crédit supplémentaire. Vincent Menétrey s'inquiète des incidences que ce dépassement risque d'avoir sur les comptes communaux 1956. Le boursier ne peut guère se prononcer de façon catégorique, car trop d'éléments manquent encore pour supporter le résultat de l'exercice. Il est probable toutefois, ajoute

M. Vullyamoz, que les comptes se solderont par un excédent de dépenses. Il faut néanmoins tenir équitablement compte de la revalorisation que cette dépense supplémentaire aura sur notre réseau routier. Mise aux voix, la demande de crédit supplémentaire de fr. 20.000.-- est accordée à l'unanimité.

3.- Achat de terrain aux frères André et Michel Belet.-

Informée que MM. Belet frères avaient l'intention de vendre leur parcelle de 1500 m² bordant au nord le chemin conduisant au cimetière, la Municipalité estime que ce terrain est de nature à intéresser la commune, soit pour un agrandissement futur du cimetière, soit simplement parce que cette parcelle jouxte la propriété communale et qu'elle pourrait avoir au besoin une valeur d'échange. Le préavis municipal en propose l'achat au prix de fr. 12.-- le m². Le rapport de la commission, présenté par Robert Blanche, conclut favorablement et le Conseil ratifie cette opération à l'unanimité.

4.- Augmentation de l'impôt non-pompier.-

On a vu dans une précédente séance que l'augmentation de la solde du Corps des sapeurs-pompiers aurait vraisemblablement une incidence compensatoire sous forme d'une revalorisation de la taxe "non-pompier". Estimant sans doute que dans toutes les questions d'incendie il sied d'agir rapidement, la Municipalité, dans son préavis, propose le paiement d'une taxe annuelle progressive de fr. 5.-- à fr. 50.--. La commission, au nom de laquelle rapporte René Lyon, se rallie au préavis municipal, mais propose une taxe minimum de fr. 10.--. Florent Corbaz et Henri Rouge partagent cet avis. Daniel Rauschert estime qu'une taxe minimale de fr. 5.-- est suffisante. Après une courte interruption de séance, le boursier donne connaissance de l'échelle progressive prévue pour l'application de la taxe. Il en ressort qu'avec une déclaration de fortune imposable de fr. 60.000.-- et plus (c'est à dire un produit du travail imposable de fr. 6.000.--, charges déduites) le contribuable serait déjà assujéti à la taxe maximale. Tout en se déclarant d'accord quant au principe de la revalorisation, Louis Favre s'élève contre cette échelle dont il estime la progression trop rapide. Un produit du travail imposable de fr. 6.000.-- est à considérer de nos jours comme moyen. Il serait équitable que la taxe maximale de fr. 50.-- corresponde à une déclaration de fortune de fr. 100.000.-- au moins. Plusieurs conseillers et - fait réjouissant - le boursier lui aussi, se rangent à cet avis. A la prochaine séance, la Municipalité proposera un nouveau mode d'application du barème progressif. A une majorité évidente, les conseillers acceptent le principe d'augmentation de la taxe (fr. 5.-- au minimum, fr. 50.-- au maximum).

5.- Arrêté d'imposition pour 1957.-

Les incidences que la nouvelle loi d'impôts, actuellement en gestation, auront sur les finances communales ne sont pas encore connues; aussi la Municipalité préavise-t-elle à la reconduction pure et simple, pour une nouvelle année, de notre arrêté d'imposition. Au nom de la commission, le rapporteur Charles Corbaz se rallie aux conclusions de la Municipalité. Le préavis municipal est adopté à l'unanimité.

Communications de la Municipalité.- Répondant à l'interpellation Jules RoCHAT, le syndic précise que la démolition du hangar sis en face de la propriété de l'interpellateur est du ressort de l'Etat.

Un conseiller avait suggéré que la Municipalité s'intéresse à un terrain propice à recevoir un éventuel futur collège en Martines. Le syndic lui répond que la parcelle communale sise au Grassard pourrait, cas échéant, faire l'affaire.

Jean Meylan, municipal, déclare que l'aménagement d'un parc à véhicules en bordure de la route Petit-Mont / Coppoz est à l'étude.

Des amateurs s'intéressent aux talus molassiques du Grand-Mont, mais le prix de fr. 10.-- le m² fixé comme étant un minimum par le Conseil pour les tractations, fait reculer les acheteurs éventuels. Rapportant sa décision antérieure, le Conseil se déclare d'accord de laisser toute latitude à la Municipalité pour négocier au mieux ce terrain d'aucun rapport, même s'il s'agit de lâcher un peu de lest.

Contre l'avis d'un de ses membres, la Municipalité a refusé le permis de construire pour un immeuble dont l'aspect architectural ne lui paraissait pas désirable; mais le recours instruit par l'intéressé au-

près de l'autorité cantonale a été admis, les termes de l'art. 53 de notre Règlement du Plan d'extension ne permettant pas de refuser la construction projetée. Il s'agira évidemment que nos autorités - et l'opinion en général - évoluent quelque peu dans ce domaine où une politique conservatrice par trop stricte pourrait aller à l'encontre des véritables intérêts communaux.

Le syndic et le boursier donnent à l'assemblée un aperçu des dispositions de la future loi d'impôts directs cantonaux, actuellement discutée au Grand-Conseil; tous deux font part des inquiétudes des communes suburbaines, puisqu'il est fortement question qu'un quart, voire la moitié de l'impôt sur le produit du travail revienne à la commune dans laquelle le contribuable exerce son activité lucrative. On estime actuellement à 150 le nombre des contribuables du Mont travaillant en ville. On imagine dès lors facilement quelles fâcheuses incidences cette répartition aurait sur le produit de l'imposition dans notre commune. Nos conseillers doivent en être conscients et, le cas échéant, s'opposer de toutes leurs forces à une répartition de l'impôt lésant de telle façon les intérêts communaux. Il est dès lors compréhensible que jusqu'à nouvelle loi connue la Municipalité préfère rester dans l'expectative pour ce qui est des modifications brutales et assouplissements que d'aucuns voudraient apporter inconsiderément à nos Règlements du Plan d'extension et de la Police des constructions.

6. Propositions individuelles.-

Louis Lambert fait une intervention virulente; il désire que la Municipalité admette, dans certaines zones excentriques, la construction de bâtiments plus conséquents. Il reproche à la Municipalité et à la commission consultative de ne pas suivre l'évolution qui s'est fait jour dans les communes avoisinantes. Le syndic lui explique que le problème n'est, chez nous, pas facile à résoudre: l'étendue du territoire communal impose, pour les constructions en bordure de notre patrimoine, des charges sociales qui font hésiter; la modification de la loi d'impôts, d'autre part, fait que l'on ne sait actuellement quel genre de construction devient le plus intéressant pour la commune. Il s'agit donc d'attendre encore. Le syndic pose pratiquement la "question de confiance", selon les usages parlementaires français; à l'unanimité, le Conseil approuve la politique suivie par la Municipalité dans ce domaine et décide de maintenir le statu quo ante jusqu'à nouvel avis.

Edmond Guex demande que soient surveillées et ordonnées les opérations de décharge à la Cazon. Il s'agit en effet de niveler cette ancienne gravière avec de la bonne terre, pour éviter des travaux futurs. La Municipalité délèguera sur place un homme de l'équipe communale pour transmettre aux intéressés les instructions nécessaires.

La discussion n'est plus utilisée et le contre-appel clôt la séance à 2200 h.

Le président :

F. Corboz

Le secrétaire :

R. Müller

Séance du 22 décembre 1956, à 2000 h., salle du Conseil communal.

Présidence: M. Francis Corbaz, président.

Sont absents, excusés ou malades: Brun Charles, Anneler Frédy, Dr Charles Pache, Duperret Eugène, Henny Paul et Menétrey Alfred.

Sont absents, sans excuse: Baud Louis, Borgeaud Maurice, Capt Vincent, Corbaz Armand, Gaudard Edouard, Lambert Louis et Menétrey Henri.

Arrivées tardives: Chevalley Adrien, Corbaz Charles, Delacrétaz Robert et Lädermann René.

La procès-verbal de la dernière séance, lu, est adopté sans objection.

Le président, M. Francis Corbaz, donne lecture de l'ordre du jour suivant:

1. Election du bureau pour 1957.
2. Budget pour 1957.
3. Rapport de la Commission de gestion (tournée d'automne).
4. Propositions individuelles.

Ordre du jour de liquidation, comme on le voit, qui sera rapidement liquidé.

1. Election du bureau pour 1957.-

M. Francis Corbaz, président sortant de charge, se porte candidat pour une nouvelle année afin, dit-il, de terminer la législature. Il est élu à mains levées, à l'unanimité. Sont confirmés dans leurs fonctions à l'unanimité également: René Lädermann, 1er vice-président et Edmond Guex, 2e vice-président. Sont désignés scrutateurs: Marcel Amaudruz et Adrien Chevalley; scrutateurs-suppléants: Vincent Menétrey et Robert Corbaz (aubergiste). Toutes ces nominations ont été faites à l'unanimité.

2. Budget pour 1957.-

Le président donne lecture du préavis municipal qui budgette un léger excédent de dépenses de 2% environ, soit fr. 5595.--, sur un total de dépenses présumées de fr. 305.545.--

Aux recettes, relevons que la tendance à la construction privée dans la commune permet d'estimer les permis de construire à fr. 1500.--. Le produit de l'imposition est estimé à fr. 165.000.--. Le nouveau bail régissant l'auberge communale porte à fr. 5000.-- le loyer annuel de cet établissement. L'impôt non-pompier, qui vient d'être revalorisé, constituera un apport plus important que par le passé. Le chiffre de location de la grande salle n'a pas été modifié par rapport à 1956.

Aux dépenses, nous relevons que l'administration générale nous occasionnera une charge sensiblement plus élevée, en raison de l'augmentation de la population. Aux travaux, fr. 40.000.-- sont budgétés pour l'entretien et la construction des routes; l'effort est donc maintenu dans ce domaine. L'augmentation de salaire octroyée aux membres du corps enseignant porte à fr. 71.000.-- les dépenses prévues pour ce poste.

Aloïs Belet donne lecture du rapport de la commission. Robert Corbaz (aubergiste) s'oppose à la construction d'un nouveau char à bétail prévue au budget, estimant cette acquisition superflue. Louis Rod, municipal, lui répond et explique le point de vue de la Municipalité. Le char actuel est mal conçu pour être attelé aux véhicules à moteur de plus en plus nombreux chez nos agriculteurs, mais il pourrait être encore utilisé pendant plusieurs années pour la traction animale. Le Conseil se prononce favorablement quant au principe de cette acquisition.

La discussion est ensuite ouverte sur l'ensemble du budget. René Lyon propose de porter à fr. 200.-- par année le subside accordé pour l'arbre de Noël des écoles. Finalement, cette allocation est fixée à fr. 250.-- par an.

Mis aux voix, le budget dans son ensemble est adopté à l'unanimité.

3. Rapport de la commission de gestion (tournée d'automne).

Simple lecture est faite par Gustave Menétrey du rapport de la commission qui, selon l'usage, fera l'objet d'une seconde lecture à la séance de printemps.

4. Propositions individuelles et communications de la Municipalité.

Le préavis municipal fixant l'échelle progressive pour la taxe non-pompier, qui a été réexaminée conformément au désir exprimé par le Conseil en sa précédente séance, est adopté à l'unanimité.

M. le syndic rappelle au Conseil que la Municipalité s'intéresse de très près aux projets de développement du réseau routier aux alentours de la Ville de Lausanne. On sait qu'une route de ceinture du chef-lieu cantonal est projetée; elle est d'ailleurs inscrite dans notre plan d'extension. La Municipalité suivra attentivement ces questions primordiales pour le développement de notre commune.

Jules Rochat interpelle la Municipalité au sujet de la faible pression d'eau constatée et déplorée par les habitants d'Etavez. Louis Rod., mun., lui répond et le renseigne.

Edmond Corbaz intervient et paraît avoir, ce soir et à proximité des Fêtes, de la salive à revendre; il se plaint que les convocations aux séances du Conseil sont expédiées tardivement. Le président en prend acte et y remédiera.

André Borgeaud indique que les membres de la commission de gestion, lors de leur visite automnale de la grande salle, ont découvert une somme de fr. 100.-- environ dans un tiroir du local-caisse, numéraire qui paraît être en mal de propriétaire. Les fonds ont été remis à l'huissier-concierge.

Armand Dind exprime le désir que le Conseil puisse visiter à l'occasion les caves à fromages, dont la construction est en voie d'achèvement. M. le syndic lui répond que la question est à l'étude. Espérons que cette visite puisse avoir lieu avant que les chaleurs estivales ne rendent cette excursion de spéléologie impossible sans masques à oxygène, et surtout pendant que la saison est encore propice à la fondue !

Henri Rouge se félicite des réparations et aménagements qui ont été faits à l'auberge communale, lui donnant un air plus jeune et surtout plus accueillant; mais il déplore la couleur bleue choisie pour la peinture du vestibule. Le syndic l'apaise en lui confirmant que la teinte sera modifiée.

Louis Meylan demande que la Municipalité veille à ce que notre champ du repos soit respecté et invite l'exécutif à étudier un moyen d'éviter que les véhicules le traversent. La Municipalité étudiera cette question.

Philippe Rauschert propose que le porche de l'église soit fleuri; l'architecture des murs extérieurs le permettrait facilement.

Vincent Menétrey interpelle la Municipalité et lui demande d'intervenir auprès de l'exécutif lausannois pour qu'une lampe publique soit installée au chemin de la Cornue, où elle serait de toute utilité.

La discussion n'est plus utilisée, et la séance est levée à 2120 h.

Le président :

E. Corbaz

Le secrétaire :

R. Rauschert

-----00000000000-----